

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Numéro		de permis		Date d'inspection	
Garderie les p'tits Acadiens Inc. 201524		l		Le 18 octobre 2023	
Nom de l'établissement				Numéro d	e téléphone
Garderie les p'tits Acadiens Inc.			(506) 727-1819		
Adresse				•	
38 rue Du Portage Caraquet NB E1W 1A8					
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste			
Sylvie Richardson		Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné. Commentaires: Discussion avec l'exploitante afin de s'assurer que les h renouvellement du permis		11.1(3) ures profess			nplétées avant le
Commentaires généraux					
Les lacunes ont été corrigé par courriel donc le ratio n'a p - J'ai eu une discussion avec l'exploitante, car quelques é formation. - Les dossiers des membres du personnel sont complets. - Les dossiers des enfants sont complets	ducatrices		encore	débuté leur	heure de
original signé par Sylvie Richardson Signature de la personne responsable de la délivrance d permis	e D	Le 18 octobre 2023 Date			
original signé par Karine Chiasson			18 oct	obre 2023	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	ט	ate			